

Clermont-Ferrand, le 7 septembre 2020



Monsieur le Directeur Général,

Nous, représentants des personnels formateurs et administratifs des ENFiP, vous adressons cette lettre ouverte suite à la lecture du projet de la fiche n°3 du groupe de travail sur les lignes directrices de gestion en matière de mobilité.

Cette fiche vise à définir les modalités d'application des durées de séjour minimales et maximales de certains emplois. Elle fixe notamment une durée de séjour maximale de 5 ans pour tous les personnels enseignants de l'ENFiP à partir de la date de la publication de l'arrêté.

Nous ne pouvons masquer notre indignation tant sur le fond que sur la forme.

Quelle brutalité que d'apprendre cette mesure à la veille des rentrées, après des scolarités 2019/2020 marquées par des profondes réformes et par la crise sanitaire du COVID19 !

L'ensemble des équipes de formateurs s'indigne du mépris dont vous faites preuve et ne comprend pas les motivations de cette fiche.

C'est donc ainsi que vous nous remerciez ? Et pourtant vous n'avez pas manqué de saluer notre implication, notre dévouement sans faille et sans limite pour mener les multiples réformes des contenus des formations imposées à marche forcée et notre adaptation pendant cette scolarité 2019/2020 impactée de plein fouet par la crise sanitaire.

Les équipes ont été activement présentes et ont pallié autant que faire se peut tous les manquements au fil de l'eau.

L'incompréhension se teinte de colère et d'amertume. Nous avons le sentiment d'être des agents jetables et, une fois de plus, la DGFIP témoigne d'un stupéfiant manque de reconnaissance envers ses personnels.

Instaurer cette limite de péremption revient à fragiliser la mission.

Or, la formation n'est pas un produit de consommation. Elle est le ciment du fonctionnement de la DGFIP. C'est elle qui assure la transmission des savoirs, des savoirs-faire et des savoirs-être.

Être formateur c'est un métier passion, et la pédagogie en est le cœur.

Être formateur nécessite des qualités intrinsèques, qui se développent au fil des années et qui ne peuvent s'acquérir qu'avec l'expérience.

Un formateur qui débute a besoin d'environ 3 ans pour prendre ses marques et s'inscrire dans un rythme. S'il doit être réorienté au bout de 5 ans, il aura à peine eu le temps de s'adapter qu'il devra partir.

L'application de cette mesure signifie que l'ENFiP devra recruter environ 200 enseignantes et enseignants en même temps. Quand on connaît les difficultés des recrutements, on devrait avoir l'honnêteté d'admettre que c'est impossible. Les formations informatiques ou cadastres en sont l'illustration : l'ENFiP est obligée de publier des fiches de poste pour recruter des formateurs

Clermont-Ferrand, le 7 septembre 2020

qualifiés. La faible attractivité de la mission d'enseignant.e associée à une obsolescence programmée de 5 ans, ne peut que rompre l'équilibre déjà fragile des équipes. Alors recruter 200 formateurs relève de l'utopie !

A moins que les motivations de la DGFIP ne soient tout autres ?

Et cela signifierait, globalement, qu'il faudrait recommencer l'exercice tous les 5 ans.

Enfin, que penser de cette fiche quand dans la fiche n°1 vous affirmez que le but de la DGFIP est de « diversifier les parcours professionnels en assurant la mobilisation des compétences au service des missions du service public » ? Que « la DGFIP voudrait recenser les métiers qui pourraient être en tension et qui pourraient dans un proche avenir être confrontés à une pénurie de compétences en raison notamment de départs importants ou de difficultés de recrutements » ?

Quelle absurdité quand on se souvient que par le passé, l'ex-DGI et l'ex-DGCP avaient voulu instaurer le même type de mesure et n'arrivant pas à renouveler les équipes s'étaient résignées à ne pas mettre en application les fameux contrats ... N'avez-vous rien appris de l'histoire ? Instaurer une date limite de péremption de la mission est contre productif, alors pourquoi vouloir renouveler cette erreur ?

Imposer cette mesure, c'est organiser une pénurie de compétence sur la mission de chargé d'enseignement !

Nous, équipes enseignantes, exigeons que notre mobilité soit choisie et non forcée. Il en va de la survie de la formation.

Si, lors des différentes instances, vous preniez la peine de nous écouter, vous sauriez que nous avons des idées et des propositions à faire afin que la formation, qu'elle soit initiale ou en cours de carrière, redevienne une formation de qualité, pour et à destination des personnels. Notre technicité est reconnue au-delà du seul réseau de la DGFIP. Nous pouvons vous affirmer que si la DGFIP confirme ces orientations, la qualité de notre formation ne sera bientôt plus qu'un lointain souvenir laissant la place à des formations dégradées abandonnant des agents en manque de technicité qui ne seront plus en capacité d'assurer leurs missions.

Être enseignant est un choix qui suppose une appétence, des aptitudes et de l'expérience. C'est le choix que nous avons fait y compris en négligeant quelques fois des opportunités de carrière. Ce choix mérite reconnaissance. On ne devient pas enseignant par hasard ou en attendant mieux.

Être enseignant ce n'est pas uniquement transmettre des contenus pédagogiques, c'est également savoir transmettre le goût de la mission, savoir transmettre les tenants et aboutissants de toute une chaîne de travail, savoir expliquer comment s'inscrire dans une chaîne de travail, donner le goût du métier. C'est aussi donner un sens aux métiers de la DGFIP.

Les équipes enseignantes se sentent méprisées. Elles ne comptent pas se laisser, une fois de plus, malmener sans réagir.

NON, nous ne masquerons pas notre indignation et exigeons le retrait pur et simple de cette disposition. Il n'est pas utile de devoir démontrer ce qui relève, à notre avis, du bon sens, nous sommes prêts, S'il le faut, à nous inscrire dans une démarche plus large parce que la formation mérite mieux qu'un tel désaveu.

Défendre la formation c'est d'abord écouter ceux qui la font !